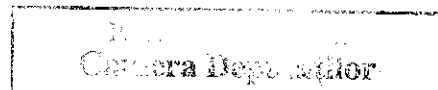


APROBAT

În ședința Biroului permanent al
Camerei Deputaților
din data de 08.09.2014



15a/1530/1.09.2014
(NR. REF. M. 78)



Nr. 879 05.09.2014

**Parlamentul României
Camera Deputaților**

INFORMARE

privind participarea la
cea de-a 40-a Sesiune a
Adunării Parlamentare a Francofoniei

Ottawa, Canada
4-8 iulie 2014

În perioada 4-8 iulie, a avut loc la Ottawa, în Canada, cea de-a 40-a Sesiune a Adunării Parlamentare a Francofoniei (APF), la care au participat aproape 350 de delegați din 42 de țări, inclusiv 20 de președinți ai parlamentelor statelor membre ale APF.

Delegația Parlamentului României la APF a fost reprezentată la această sesiune de către doamna deputat Sanda-Maria Ardeleanu, în calitate de președintă a delegației, de domnul deputat Daniel Stamate - Budurescu, domnul deputat Bogdan Niculescu - Duvăz, precum și de domnul senator Georgică Severin.

În data de 5 iulie a.c., doamna deputat Sanda-Maria Ardeleanu, a participat la Reuniunea Comitetului Director al Rețelei femeilor parlamentare membre ale APF, în calitate de membru al acestui Comitet, urmată de dezbaterile organizată în cadrul Reuniunii Rețelei femeilor parlamentare membre ale APF. Lucrările reuniunii au fost conduse de către doamna Françoise Bertieaux (Belgia/Comunitatea franceză/Wallonia-Bruxelles), președinta acestei rețele, care a făcut o prezentare a Raportului de activitate pentru lunile ianuarie-iulie 2014, urmată de o trecere în revistă a principalelor evenimente la care membrii Rețelei au fost invitați:

- reuniunea intersesională a Rețelei femeilor și seminarul interparlamentar privind cea de-a 20-a aniversare a Declarației și a Programului de acțiune de la Pekin, care au avut loc la Quebec, 19-21 ianuarie 2014,
- participarea doamnei Lise Thériault (Quebec), vice-președintă a Rețelei la prima reuniune a Rețelei pentru egalitatea dintre femei și bărbați a OIF, care a avut loc la Dakar, în Senegal;
- participarea doamnei Françoise Bertieaux la cea de-a 57-a sesiune a Comitetului pentru eliminarea tuturor formelor de discriminare la adresa femeilor (CEDEF), la Geneva, 18 februarie 2014;
- participarea doamnei Françoise Bertieaux la cea de-a 58 reuniune a Comisiei privind condiția femeii, 10-13 martie, New-York.

În cadrul lucrărilor reuniunii din 5 iulie, a fost prezent și domnul Didier Berberat (Elveția), președinte al Comisiei pentru educație, comunicații și cultură (CECAC), care a propus un raport comun al acestor două organisme privind **accesul tinerelor la educație**, întrucât problema duratei școlarității pentru acestea reprezintă un punct comun cu activitatea CECAC.

Au fost dezbătute următoarele Rapoarte:

- Raport referitor la *Accesul tinerelor la educație*;
- Raport referitor la *Rolul partidelor politice și impactul sistemului electoral în reprezentarea femeilor în Parlament* ;
- Raport cu tema *Femeile și mișcarea de cooperare în spațiul francofon*;
- Raport privind *Accesul femeilor la noile tehnologii media* ;
- Raport de monitorizare privind *Punerea în aplicare a Convenției de eliminarea a tuturor formelor de discriminare la adresa femeilor și a protocolului facultativ*;
- Raport de monitorizare privind *seminarul interparlamentar organizat cu ocazia celei de-a 20-a Aniversări a Declarației și a Programului de acțiune de la Pekin*.

Președinta Delegației române a avut o intervenție în cadrul lucrărilor din data de 5 iulie a.c., în ceea ce privește activitățile de promovare a femeilor, vorbind despre rolul marcant al Parlamentului României în dezvoltarea cadrului legislativ și în procesul de armonizare generat de acquis-ul comunitar în domeniul egalității de șanse pentru femei și bărbați. *„Este un proces continuu care are drept scop consolidarea cadrului legislativ și intensificarea dialogului interinstituțional. Comisia pentru egalitatea de șanse între femei și bărbați a Parlamentului României a fost creată tocmai pentru a elimina toate formele de discriminare și pentru a îmbunătăți statutul femeilor în societate. Între obiectivele acestei Comisii regăsim implementarea principiului egalității de șanse între femei și bărbați în ceea ce privește inițiativele legislative, politicile și programele care afectează bărbați și femei în egală măsură, dar și monitorizarea punerii în aplicare a reglementărilor referitoare la egalitatea de șanse din documentele ratificate de România.”*

De asemenea, doamna deputat Ardeleanu a menționat că, în Parlamentul României, se află în curs de dezbateră un Proiect de lege pentru modificare a Legii nr. 202/2002 privind egalitatea de șanse și tratamentul egal al femeilor și bărbaților. Scopul acestei modificări legislative este de a stabili un nou organism care să implementeze cu succes legislația existentă pentru îmbunătățirea statutului femeilor pe toate planurile. Proiectul de lege propune, de asemenea, introducerea următoarelor principii: egalitate și respect pentru demnitatea umană, cooperare și parteneriat, transparență. În plus, există prevederi privind discriminarea directă și indirectă. În ceea ce privește accesul la piața forței de muncă, acest act normativ prevede un articol despre obligația angajatorului de a asigura oportunități egale pentru angajații săi și de a lua măsuri concrete pentru a accelera egalitatea de facto.

Cu acest prilej, doamna deputat Ardeleanu a vorbit și despre întrevăderea dintre membrii Comisiilor pentru egalitatea de șanse între femei și bărbați ai Camerei Deputaților și ai Senatului României cu Directorul Institutului European pentru egalitatea de gen, doamna Virginija Langbakk (18 iunie 2014), precum și posibilitatea deschiderii unor proiecte comune între România și Canada. A subliniat, totodată, faptul că, dincolo de argumentele specifice, identificarea și înțelegerea factorilor care

mențin o reprezentare politică scăzută a femeilor constituie elementul esențial în dezbaterile privind democrația și modul de funcționare a politicii românești.

Președinta APCE, doamna Anne Brasseur (Luxembourg) a participat și a avut o intervenție în cadrul reuniunii, vorbind despre Convenția de la Istanbul, privind prevenirea și combaterea violenței împotriva femeilor, care va intra în vigoare începând cu 1 august 2014. Doamna deputat Ardeleanu a avut un schimb de vederi cu Președinta APCE, pe acest subiect, menționând că România a semnat și ratificat această Convenție în data de 27 iunie, iar doamna Anne Brasseur a ținut să sublinieze că Delegația Parlamentului României la APCE este foarte activă și că în data de 3 septembrie a.c. va avea o vizită de lucru la București.

În data de 6 iulie, au avut loc, concomitent, lucrările celor patru comisii ale APF, *Comisia pentru educație, comunicații și cultură; Comisia politică; Comisia pentru cooperare și dezvoltare; Comisia pentru afaceri parlamentare.*

Președinta Delegației române, doamna deputat Ardeleanu, a participat la reuniunea *Comisiei pentru educație, comunicații și cultură (CECAC)*. În cadrul Comisiei, Președintele acesteia, domnul Didier Berberat (Elveția) a prezentat Raportul de activitate.

Pe ordinea de zi a Comisiei au mai figurat, de asemenea, prezentarea mai multor proiecte de raport, precum:

- Raportul de activitate al Rețelei parlamentare pentru combaterea HIV-sida;
- Sistemul dual în formarea profesională;
- Raport privind învățământul gratuit versus învățământul cu plată;
- Raport privind utilizarea noilor tehnologii de web 2.0 pentru a apropia aleșii de cetățeni.

În momentul dezbaterilor pe Raportul privind sistemul dual în formarea profesională, doamna deputat Ardeleanu a avut o intervenție în care a vorbit despre participarea dumneaei la un seminar privind învățământul dual ce s-a desfășurat la Chișinău, în Republica Moldova, anul trecut, în 2013, ocazie cu care a putut disemina experiența elvețiană în acest domeniu important al formării profesionale, domeniu de interes atât pentru România, cât și pentru Republica Moldova. De asemenea, doamna deputat a salutat inițiativa președintelui CECAC, domnul Didier Berberat (Elveția) de a împărtăși experiența elvețiană referitor la sistemul dual, menționând totodată, că în martie 2014, s-a desfășurat la București și Suceava, reuniunea Președinților APF-Regiunea Europa și că, în prezența Ministrului român pentru educație, problematica învățământului dual a fost dezbătută ca punct de interes pentru formarea tinerilor.

Referitor la *Raportul de etapă privind utilizarea noilor tehnologii de web 2.0 pentru a apropia aleșii de cetățeni*, acesta include răspunsurile la chestionarele trimise de către 18 instituții legislative din secțiunile membre ale APF. Parlamentul României este foarte activ în acest domeniu. Dintre cele 18 parlamente, doar în Bulgaria, Canada, Franța, Niger, Quebec și România există posibilitatea ca o comisie sau un parlamentar să consulte populația prin intermediul site-ului web parlamentar. De asemenea, Camera Deputaților din Parlamentul României, alături de Camera Deputaților din Luxembourg și Adunarea națională din Quebec, oferă posibilitatea ca un cetățean să semneze o petiție pe site-ul web parlamentar. Bulgaria, România și Federația Wallonie-Bruxelles sunt singurele parlamente din cele 18 care au răspuns la chestionar, având disponibile pe site-ul web ale parlamentelor consultările și orientările politicilor guvernamentale.

La lucrările Comisiei politice a APF au participat parlamentarii români, domnul Bogdan Niculescu-Duvăz și domnul Georgică Severin. Conform cutumei APF, fiecare

secțiune a făcut o prezentare a actualității politice la zi; domnul deputat Duvăz a prezentat situația politică internă a României vorbind despre rezultatele alegerilor europarlamentare din data de 25 mai 2014, precum și despre alegerile prezidențiale care vor avea loc în luna noiembrie a.c. Cât privește contextul regional, parlamentarul român a reiterat în intervenția sa, sprijinul pe care România îl acordă Republicii Moldova, susținând fără rezerve aderarea acestei țări la UE, precizând totodată că, **„semnarea Acordului de asociere și liber schimb din 27 iunie, ca și libera circulație în spațiul UE obținută de Republica Moldova, au fost pași semnificativi și ne bucurăm să anunțăm că tot pe 2 iulie Parlamentul României a ratificat ”Acordul de asociere între Uniunea Europeană și Comunitatea Europeană a Energiei Atomice și statele membre ale acestora, pe de o parte, și Republica Moldova, pe de altă parte, semnat la Bruxelles, la 27 iunie 2014”, la fel și în același timp cu Parlamentul de la Chișinău.** Referindu-se la situația din Ucraina, domnul Duvăz a subliniat că „România s-a pronunțat în toată această perioadă pentru libertatea Ucrainei de a-și obține deschiderea către Vest și integrarea în structurile europene și că apreciem ca pozitivă organizarea de alegeri libere și transparente pentru un nou președinte și salutăm orientarea declarată a acestuia pentru o politică de apropiere față de UE dar și deschiderea pentru un dialog direct cu Moscova în legătură cu tensiunile din sud-estul Ucrainei, mai ales problema Crimeei. De asemenea, pe 2 iulie, România a fost prima țară din UE care a ratificat în Parlamentul Național ”Acordul de asociere între Uniunea Europeană și Comunitatea Europeană a Energiei Atomice și statele membre ale acestora, pe de o parte, și Ucraina și Georgia, pe de altă parte, semnat la Bruxelles, la 21 martie 2014 și 27 iunie 2014”.

Rapoartele care au fost spre dezbateră pe ordinea de zi sunt:

- Raport privind situațiile politice în spațiul francofon;
- Raport privind rețelele sociale și impactul acestora asupra cetățeniei, democrației și vieții politice;
- Raport privind accesul la justiție în spațiul francofon: rolul parlamentelor;
- Raport privind strategia Francofoniei numerice.

Un alt punct care s-a aflat pe ordinea de zi făcea referire la revizuirea regulamentului APF, revizuire care a fost amânată pentru o dată viitoare. Cât privește data și locul viitoarei reuniuni a Comisiei politice, aceasta a fost stabilită pentru a avea loc în perioada martie-aprilie 2015, în Cambodgia.

Domnul deputat Daniel-Stamate Budurescu a participat la lucrările Comisiei pentru afaceri parlamentare, unde au fost dezbătute următoarele rapoarte:

- Finanțarea partidelor politice;
- Mijloacele parlamentare de interpelare guvernamentală în spațiul francofon
- Parlamentul, presa, media și democrația.

Programele de cooperare parlamentare au reprezentat un alt punct de pe ordinea de zi a Comisiei. Aceste programe sunt:

- Misiunile de observare a alegerilor;
- Seminariile parlamentare și stagii de formare;
- Inițiativa multilaterală de cooperare interparlamentară francofonă (IMCIF);
- Programul Noria;
- Parlamentul francofon al tinerilor și parlamentele naționale ale tinerilor.

În data de 7 iulie a avut loc, la Château Laurier, ceremonia oficială de deschidere a sesiunii plenare APF, având ca temă generală *Femeile și tinerii în Francofonie: vectori de pace, actori ai dezvoltării*.

În deschidere au luat cuvântul Guvernatorul General al Canadei, David Johnston, președintele Senatului Canadei, Noel A. Kinsella, președintele Camerei Comunelor din Canda, Andrew Scheer, Președinta APF, Andrée Champagne (senator, Canada), Ministrul canadian pentru Francofonie și pentru dezvoltare Internațională, Christian Paradis, precum și Secretarul General al Organizației Internaționale a Francofoniei Abdou Diouf. Acesta din urmă a prezentat Raportul de activitate și a răspuns la întrebările adresate de parlamentari. Delegațiile participante la reuniune au adus un omagiu președintelui, Abdou Diouf, care a vorbit pentru ultima dată în fața lor în calitate de Secretar General al Organizației Internaționale a Francofoniei (OIF).

În discursul său de la sesiunea inaugurală, Secretarul general al OIF, domnul Abdou Diouf s-a adresat parlamentarilor prezenți, spunându-le că „trebuie să fie mai mult decât parlamentari ai Francofoniei în Francofonie, și că trebuie să fie parlamentari ai Francofoniei în țările lor”. „Trebuie să fiți, în parlamentele dumneavoastră, suporterii înfocați ai căilor și metodelor care să ne permită să continuăm să punem în aplicare cooperarea noastră multilaterală, pentru a promova viziunea noastră asupra societății în întreaga lume, să răspândim idealurile și valorile care ne inspiră, și să promovăm limba care ne permite să fim ceea ce suntem și să facem ceea ce facem. Într-un cuvânt, trebuie să fiți, zi de zi, **gardienii Francofoniei!**”

Tema pentru dezbaterile generale a fost cea a Summitul Francofoniei al șefilor de stat și de guverne care va avea loc la Dakar, parlamentarii APF urmând să pregătească Avizul APF care va fi susținut cu această ocazie, în calitatea sa de Adunare consultativă.

Guvernatorul General al Canadei, David Johnston, în intervenția sa, a precizat că Francofonia a devenit un actor internațional din ce în ce mai important în timpul mandatului domnului Abdou Diouf și că franceza a fost stabilită ca fiind a doua limbă în Canada datorită determinării canadienilor, limba și cultura franceză fiind susținută de mulți canadieni francezi.

În cadrul dezbaterilor generale, Președinta APF, doamna Andrée Champagne, a precizat că, în prezent, APF cuprinde 79 de secțiuni, dintre care 47 secțiuni membre, 17 secțiuni asociate și 15 secțiuni observatoare. De asemenea, a adus la cunoștință următoarele:

- au fost admise două noi secțiuni, Confederația parlamentară a statelor din America și New Hampshire;
- a fost ridicată suspendarea a 3 secțiuni, Guineea și Madagascar (suspendate în 2009), și Mali (suspendată în 2012);
- ridicarea punerii sub observație a secțiunii Côte d'Ivoire.

În cadrul dezbaterilor pregătitoare pentru Avizul APF ce urmează a fi prezentat la Dakar, o parte din șefii de delegație ai secțiunilor a luat cuvântul, susținând recomandările făcute. Cu acest important prilej, Președinta Delegației române, doamna Sanda-Maria Ardeleanu a ținut să precizeze în intervenția sa că limba franceză și-a menținut în România statutul de „limba a civilizației și a culturii”. Acesta este motivul pentru care România trebuie să-și păstreze rolul de „stat-far” în regiune, prin acțiuni francofone concrete în favoarea educării tinerilor și a femeilor. Recomandările secțiunii române pentru comunicările Summit-ul Francofoniei de la Dakar prezentate în alocuțiunea doamnei deputat sunt:

1. necesitatea de a consolida participarea femeilor și tinerilor în procesul decizional democratic prin măsuri specifice, cum ar fi: dezvoltarea și extinderea domeniului de aplicare a programelor francofone de tineret, la nivel național și

regional, implicarea tinerilor în viața politică și instituțională, în scopul de a forma viitoare personalități ale Francofoniei. Suntem convinși de faptul că, dacă tinerii noștri nu continuă idealurile generației părinților lor, există riscul ca Francofonia să devină neînțeleasă sau chiar să cadă în uitare;

2. importanța implicării sporite a femeilor, în special în cadrul negocierilor și în procesul de luare a deciziilor în ceea ce privește situații de criză sau de conflict, și importanța consolidării drepturilor femeilor și tinerilor în acordurile de pace și în reglementările post-conflict;
3. favorizarea accesului femeilor și tinerilor pe piața forței de muncă.

Tot în cadrul sesiunii plenare a fost prezentat *Raportul de activitate* al Secretarului general parlamentar, Pascal Terrasse (Franța) și a fost adoptat *cadrul strategic al APF pentru perioada 2014-2018*, precum și *Memorandumul privind Parteneriatul dintre Organizația Internațională a Francofoniei și Adunarea Parlamentară a Francofoniei*.

Au fost, de asemenea, prezentate rapoartele de activitate ale președinților din regiunea Europa, regiunea Africa, regiunea America și regiunea Asia-Pacific. Cu această ocazie, domnul Jean-Paul Wahl, Președintele Regionalei Europa a APF, a menționat faptul că în România, la București și Suceava, a avut loc o importantă reuniune a președinților Regionalei Europa a APF, amintind principalele teme pe care dezbaterile din martie 2014, în Parlamentul României și la Casa Prieteniei din Suceava, le-a inclus în cadrul temei generale: FRANCOFONIA TINERILOR. Domnul Jean-Paul Wahl a salutat delegația României prezentă în sală și a anunțat viitoarea reuniune a Regionalei Europa la Varșovia, în perioada 28-30 septembrie 2014.

Mandatul Rețelei parlamentare împotriva HIV / SIDA a fost extins, incluzând și lupta împotriva malariei și a tuberculozei.

Rezoluțiile adoptate la sesiunea APF de la Ottawa sunt următoarele:

Rezoluții propuse de *Comisia pentru educație, comunicații și cultură*:

- *Rezoluție privind extinderea mandatului Rețelei parlamentare împotriva HIV / SIDA și modificarea statutului;*
- *Rezoluție privind încurajarea formării profesionale a tinerilor.*

Rezoluții propuse de *Rețeaua Femeilor Parlamentare*:

- *Rezoluție privind denunțarea răpirii unor adolescente din nord-estul Nigeriei de către grupul extremist Boko Haram;*
- *Rezoluție privind participarea femeilor parlamentare ale APF la evaluările Comitetului CEDEF;*
- *Rezoluție privind cea de-a 20-a Aniversare a Declarației și a Programului de acțiune de la Pekin;*
- *Rezoluție privind femeile și mișcarea de cooperare în cadrul Francofoniei.*

Rezoluții propuse de *Comisia pentru afaceri parlamentare*:

- *Rezoluție privind observarea electorală francofonă;*

- *Rezoluție privind finanțarea partidelor politice.*

Rezoluție propusă de *Comisia pentru cooperare și dezvoltare*:

- *Rezoluție privind dezvoltarea rezonabilă a biocarburanților.*

Rezoluții propuse de *Comisia politică*:

- *Rezoluție privind situația politică în țările din spațiul francofon;*
- *Rezoluție privind rețelele sociale web.*

La această sesiune, doamna senator Andrée Champagne, Președintă a Adunării Parlamentare a Francofoniei, a cedat locul său noului președinte al APF, domnul senator Paul McIntyre (Canada).

Referitor la organizarea viitoarei Sesiuni plenare în anul 2015, la invitația secțiunii elvețiene, s-a stabilit că aceasta se va desfășura în luna iulie 2015, la Berna, în Elveția.

Președinta Delegației române a transmis un mesaj Secretarului General al OIF care își va încheia mandatul în acest an, scriind în cartea de onoare și mulțumindu-i, în numele întregii delegații și în numele românilor francofoni și francofili, pentru rolul pe care domnul Abdou Diouf l-a avut în promovarea Francofoniei.

Trebuie menționat că delegația României, cu sprijinul domnului senator Georgică Severin, a oferit medalia de onoare a Senatului României domnului Abdou Diouf, Secretar General al OIF, doamnei Michèle Andrée (senator, Franța) și președinte a Comisiei politice a APF, domnului Didier Berberat (senator, Elveția) și președinte a Comisiei CECAC, domnului Pascal Terasse (deputat, Franța), Secretarul General parlamentar al APF.

Delegația României a fost sprijinită pe parcursul vizitei în Canada de către Ambasadorul României în Canada, doamna Maria Ligor, care a însoțit delegația la sesiunea solemnă a APF și la cinele oficiale.

Prof. Univ. DHC Sanda-Maria Ardeleanu

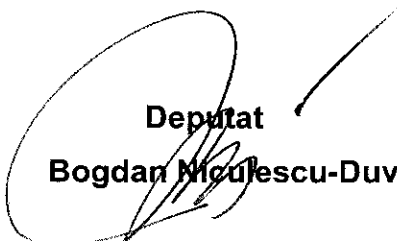
Deputat



**Șefa Delegației Parlamentului României la
Adunarea Parlamentară a Francofoniei**

Deputat

Bogdan Niculescu-Duvăz



Deputat

Daniel Stamate-Budurescu



Résolution sur l'observation électorale francophone

Ottawa (Canada) | 4-8 juillet 2014

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition de la Commission des affaires parlementaires,

RAPPELANT que la démocratie, résultant d'élections libres, fiables et transparentes, constitue le fondement même de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, adoptée le 10 décembre 1948, et de la Déclaration de Bamako ;

REAFFIRMANT que l'assistance au processus électoral et le soutien en faveur de la démocratisation ne sont fournis par l'Organisation internationale de la Francophonie que sur demande expresse du pays membre dans lequel se tiendra l'élection ;

CONFIRMANT que les missions francophones d'information et de contacts à l'occasion des élections comprennent à la fois des parlementaires de l'APF et des personnalités ainsi que des experts désignés par le Secrétaire général de la Francophonie ;

RAPPELANT que les parlementaires de par leurs fonctions mêmes disposent de la légitimité naturelle de l'expert et incarnent la nécessaire légitimité démocratique de telles missions ;

Invite les Chargés de missions régionaux de l'APF

- à communiquer au Secrétariat général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie l'identité de parlementaires -voire anciens parlementaires- intéressés particulièrement par l'observation et les questions électorales francophones afin de créer une base de données d'experts en processus électoraux ;

Invite l'Organisation Internationale de la Francophonie à :

- proposer à l'APF de confier à un parlementaire la présidence *d'au moins* une mission électorale dans l'année à venir et une représentation significative de parlementaires au sein de ces missions ;
- encourager le recours à des observateurs locaux issus de la société civile lorsque des processus francophones d'accompagnement d'élections sont mis en place par l'OIF, et que soient associés à leur formation, des parlementaires experts ;
- élaborer à l'attention des membres appelés à participer aux missions francophones électorales un *vade-mecum* de l'observation électorale, qui, tenant compte de l'évolution de ces missions, intégrera des outils d'analyse et d'observation de l'ensemble du processus électoral dont *notamment* les institutions chargées de l'organisation de l'élection, l'accès aux médias, ou encore, la gestion du contentieux.

Résolution sur le financement des partis politiques dans l'espace francophone
Ottawa (Canada) | 4 au 8 juillet 2014

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition de la Commission des Affaires parlementaires,

SOULIGNANT que, dans les démocraties représentatives, les partis politiques sont devenus les piliers des différents systèmes parlementaires;

CONSIDÉRANT le financement important exigé par les activités des partis politiques, nécessaire notamment en raison des dépenses reliées aux campagnes électorales de plus en plus élevées;

RECONNAISSANT l'effet de distorsion que l'argent peut avoir sur les décisions démocratiques et **DÉNONÇANT** les récents scandales liés à la corruption;

SOULIGNANT les réglementations visant à baliser le financement des partis politiques déjà mises en place dans l'espace francophone;

CONSIDÉRANT la résolution sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales adoptée par la 124^e Assemblée de l'Union interparlementaire en avril 2011 à Panama et de la Convention des Nations Unies contre la corruption;

ENCOURAGE les États et gouvernements francophones à adopter des mesures législatives et administratives appropriées en ce qui concerne la transparence du financement des candidatures à un mandat public électif et le financement des partis politiques ;

INCITE les États et gouvernements francophones à adopter des modalités de financement des partis politiques qui facilitent une plus grande présence des femmes en politique;

INVITES les parlementaires d'États francophones à s'assurer que ces mesures comportent des mécanismes de reddition de compte et de transparence afin de dissuader la corruption et combattre l'impunité;

SUGGÈRE également que ces mesures réglementent ou interdisent le financement provenant de donateurs étrangers afin de limiter leur influence;

INCITE les partis politiques d'États francophones à se doter de contrôles financiers internes, de codes de conduite ou de déontologie, afin de prendre part aux efforts visant à instaurer une culture de transparence dans la vie politique.

**Élargissement du mandat du Réseau parlementaire de lutte
contre le VIH/Sida et modification des statuts**

Présenté par

M. Didier BERBERAT

Conseiller aux Etats (Suisse)

**Président de la Commission de l'Education, de la communication et
des affaires culturelles (CECAC)**

OTTAWA (CANADA) | 7 - 8 JUILLET 2014

Préambule

Considérant la résolution adoptée par l'Assemblée plénière le 7 juillet 2000, à Yaoundé, sur le renforcement de la lutte contre le VIH/sida, particulièrement en Afrique, et portant création d'un réseau parlementaire de lutte contre la maladie, sous la supervision de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) ;

Considérant que d'autres maladies infectieuses et parasitaires tuent et impactent sur la famille, sur le milieu de travail, sur le développement socio-économique, et méritent l'attention et les efforts conjugués des parlementaires ;

Considérant la volonté exprimée à la fois par les coordonnateurs nationaux formant le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida et par les membres de la CECAC d'étendre le mandat du Réseau pour y inclure la tuberculose et le paludisme ;

La CECAC propose le remplacement des statuts du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida par les suivants :

Statuts du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme

Chapitre I : Nature et composition du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme

Article 1 : Le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme est un espace de confrontation et de circulation des idées et des stratégies de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ; il est aussi un lieu de sensibilisation et de promotion d'actions et d'activités de cette lutte.
Il constitue un instrument d'information et de pression au service des parlements.

Article 2 : Le Réseau est composé de l'ensemble des sections de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Chaque section est représentée par un coordonnateur qu'elle désigne.

Chapitre II : Objectifs

Article 3 : Le Réseau a pour objectifs de:

- Participer activement au partenariat international de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ;
- Favoriser la sensibilisation des populations au sujet de ces maladies et des meilleurs moyens de les prévenir et de les guérir ;
- Promouvoir l'échange d'informations et d'expériences dans le but de mieux identifier et d'appliquer les pratiques exemplaires dans la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ;
- Faire valoir et renforcer le rôle des parlementaires dans la lutte contre ces maladies.

Chapitre III : Fonctionnement

Article 4 : La CECAC définit les grandes orientations du Réseau en tenant compte des stratégies mises de l'avant par d'autres acteurs internationaux de la lutte contre les maladies infectieuses comme l'ONUSIDA, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Article 5 : Chaque section met en œuvre les actions découlant des orientations du Réseau ; le coordonnateur désigné par la section définit les objectifs opérationnels et établit un plan d'action national en tenant compte de la politique sanitaire et la stratégie de lutte nationales.

Article 6 : Le suivi des activités du Réseau est assuré par le rapporteur de la CECAC chargé des questions relatives au VIH/sida, à la tuberculose et au paludisme. Il rend compte de ces activités en suivant le fonctionnement normal des commissions.

Article 7 : Le secrétariat du Réseau est assuré par le secrétariat de la CECAC, au sein du secrétariat général de l'APF.

Chapitre IV : Réunions

Article 8 : Le Réseau se réunit au moins une fois par année.

Article 9 : Les réunions sont coprésidées par le président de la CECAC et par le rapporteur de la CECAC chargé des questions relatives au VIH/sida, à la tuberculose et au paludisme.

Article 10 : Des conférenciers invités peuvent être entendus par le Réseau lors de ses réunions.

Article 11 : Les réunions ne sont pas publiques, sauf décision contraire du Réseau, mais font l'objet d'un compte rendu qui est diffusé à toutes les sections dans les meilleurs délais.

Article 12 : Les coordonnateurs des sections peuvent se réunir en marge de leur assemblée régionale respective.

Chapitre V : Collaboration

Article 13 : Le Réseau collabore étroitement avec l'ONUSIDA, le Fonds mondial, l'OMS, Roll Back Malaria ainsi qu'avec toute autre organisation qui poursuit les mêmes buts.

Chapitre VI : Ressources et moyens

Article 14 : Chaque section mobilise les fonds et les moyens nécessaires à la réalisation de ses activités propres.

Résolution
sur l'encouragement à la formation professionnelle des jeunes

Ottawa | 4 - 8 juillet 2014

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

PRÉOCCUPÉE par les défis posés par l'employabilité des jeunes et notamment le taux de chômage élevé qui en découle au sein de l'espace francophone en général et sur le continent africain en particulier ;

SOULIGNANT que la création d'emploi ne peut résoudre les problèmes liés au taux de chômage des jeunes qu'à la condition que ces derniers possèdent les compétences nécessaires pour exercer leur métier ;

RAPPELANT que le troisième objectif de l'Éducation pour tous (EPT) consiste à promouvoir l'apprentissage et la formation professionnelle des jeunes et des adultes ;

PRÉCISANT que le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2012 comprend dans la notion d'éducation l'acquisition dans le cadre de la scolarité de base des compétences fondamentales mais également l'acquisition, dès le second cycle du secondaire, de compétences transférables et de compétences professionnelles donnant aux jeunes la possibilité de trouver un emploi décent, de gagner leur vie et de s'intégrer aux sociétés auxquelles ils appartiennent ;

ETANT ENTENDU que le développement des compétences transférables et professionnelles ne remplace pas les efforts visant à garantir, dans l'espace francophone, l'accès universel à l'enseignement primaire, à supprimer les obstacles bloquant l'entrée dans l'enseignement secondaire et à soutenir les programmes de la deuxième chance ;

CONSTATANT que les pays qui permettent aux jeunes de développer des compétences transférables et professionnelles en complément d'une scolarité de qualité connaissent un taux de chômage des jeunes plus faible que la moyenne au sein de l'espace francophone ;

RELEVANT que parmi les pays les plus développés, le seul accès à l'éducation supérieure ne permet plus de garantir le plein emploi des jeunes ;

RECONNAISSANT l'importance de conjuguer les efforts du secteur privé tant formel qu'informel et du secteur public dans le développement d'offres de formations professionnelles en adéquation avec les besoins du marché du travail ;

PRENANT ACTE du fait que les pays de l'espace francophone connaissent tous un système de formation professionnelle institutionnalisé ou sont en passe d'en développer un ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

ENCOURAGE les États et les parlements de l'espace francophone ainsi que l'Organisation internationale de la Francophonie et la CONFEMEN à favoriser, sur le plan international, l'échange d'information portant sur la formation professionnelle en général et la formation duale en particulier ;

APPELLE les parlements à encourager les agences étatiques et les entreprises du secteur privé formel et informel à investir davantage de ressources dans la formation professionnelle et continue des jeunes ;

DEMANDE aux États et gouvernements de l'espace francophone de conclure des accords de coopération avec les organisations professionnelles en place dans le but d'offrir aux jeunes des possibilités de se former en situation réelle de travail ;

RECOMMANDE aux États et gouvernements de l'espace francophone de définir, en partenariat avec les organisations professionnelles, des objectifs à atteindre en termes de développement des compétences transférables et professionnelles ;

INVITE les États et gouvernements de l'espace francophone à mettre en place ou à maintenir des programmes d'enseignement des connaissances fondamentales en parallèle au programme de formation des jeunes en situation réelle de travail ;

INCITE les États et gouvernements francophones à soutenir la formation des enseignants en vue de dispenser un enseignement de qualité dans le cadre de la formation professionnelle ;

EXHORTE les États et gouvernements, ainsi que les Parlements de l'espace francophone à légiférer en matière d'encadrement et de protection des personnes en formation afin d'éviter l'exploitation de ces dernières.

Résolution pour un développement raisonné et encadré des biocarburants

Ottawa (Canada) | 4-8 juillet 2014

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

CONSIDÉRANT que le changement climatique doit nous conduire à privilégier de nouveaux modes de production et de consommation plus respectueux de l'environnement conformément à la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique ;

RAPPELANT que les expertises internationales, notamment les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), incitent à diminuer les réductions de gaz à effet de serre et que la consommation de carburants fossiles dans le domaine des transports est une source d'émission considérable ;

CONSIDÉRANT que de nombreux Etats souffrent d'une dépendance au pétrole importé et que la volatilité du prix du pétrole est de nature à peser sur la sécurité de l'approvisionnement ;

CONSIDÉRANT que les biocarburants peuvent améliorer l'accès à l'énergie et limiter la dépendance énergétique, et qu'ils peuvent en outre constituer une source de revenu supplémentaire ;

OBSERVANT qu'un développement non contrôlé des biocarburants de première génération n'est pas sans conséquence sur la sécurité alimentaire, notamment lorsque le changement d'affectation des terres réduit la surface agricole disponible pour les cultures vivrières ;

OBSERVANT qu'en termes d'analyse de cycle de vie des produits, les changements d'affectation des terres peuvent diminuer l'intérêt que présentent les biocarburants en termes de réduction de gaz à effet de serre ;

OBSERVANT que, dans certains pays en développement, le développement des biocarburants entraîne une appropriation des terres par des investisseurs, ayant des conséquences sur le mode de vie des producteurs locaux ;

La Commission de la Coopération et du Développement de l'Assemblée parlementaire de la francophonie :

RECOMMANDE aux Etats d'encourager en réglementant la production et la consommation de sources d'énergies renouvelables, parmi lesquelles les biocarburants, sur leurs territoires ;

INVITE les gouvernements à encourager l'expansion des cultures destinées à la production de biocarburants respectueux des hommes (sécurité alimentaire) et des territoires (respect des équilibres écologiques) ;

RECOMMANDE aux gouvernements d'adopter une législation qui vise à prendre en compte des critères de durabilité de la production de biocarburants comprenant les conséquences des changements d'affectation des terres, ainsi que les risques environnementaux sur la pollution de l'eau et des sols ;

RECOMMANDE de poursuivre les efforts de recherche et d'investissement dans des filières de biocarburants, notamment en privilégiant celles de deuxième et troisième générations.

Déclaration sur Le suivi du Sommet de Ouagadougou : La contribution de la Francophonie à l'adoption de stratégies de développement durable et à la formulation de politiques de gestion des écosystèmes et des ressources naturelles

Ottawa (Canada) | 4-8 juillet 2014

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

Se RÉFÉRANT au rapport relatif au « Suivi du Sommet de Ouagadougou : La contribution de la Francophonie à l'adoption de stratégies de développement durable et à la formulation de politiques de gestion des écosystèmes et des ressources naturelles » ;

RAPPELANT les engagements pris par les chefs d'État et de gouvernements en matière de développement durable lors du X^e Sommet de la Francophonie de Ouagadougou (Burkina Faso) en 2004 sous le thème de : *La Francophonie, espace solidaire pour un développement durable* ;

S'APPUYANT sur le rôle de la Commission de la coopération et du développement dans le suivi annuel des activités de la Francophonie et de son opérateur principal, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), en cette matière ;

RECONNAISSANT l'appui soutenu apporté par l'IFDD aux États francophones dans la mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable depuis le Sommet de Ouagadougou en 2004 ;

TENANT compte du fait qu'au moins 20 pays en développement de la Francophonie ont amorcé, à des degrés divers, le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement durable ;

RECONNAISSANT l'importance des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) proposés dans la foulée de la Déclaration du Millénaire par les 189 États membres de l'ONU en 2000 et la volonté affirmée lors du Sommet de Rio +20 de les arrimer avec de nouveaux Objectifs de développement durable (ODD) ;

RÉITÉRANT le souhait exprimé au sein de la Commission de la coopération et du développement d'atteindre et d'accélérer la réalisation des OMD, notamment grâce à un financement innovant ;

PRÉCISANT que les chefs d'État et de gouvernement réunis au prochain Sommet de la Francophonie à Dakar, au Sénégal, en novembre 2014 seront appelés à adopter le nouveau Cadre stratégique (2015-2022) et la Programmation quadriennale (2015-2018) de l'OIF ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, sur proposition de la section canadienne à l'attention de la Commission de la coopération et du développement,

DEMANDE aux Etats membres de la Francophonie de s'assurer que la communauté internationale puisse arrimer les Objectifs du Millénaire pour le Développement arrivant à échéance en 2015 aux nouveaux Objectifs de développement durable dans une perspective de véritable continuité et qu'à cette fin le caractère quantifiable et contraignant des OMD actuels soit efficacement transposé dans les ODD appelés à les remplacer ;

ENCOURAGE l'organe subsidiaire de la Francophonie en matière de développement durable, l'IFDD, à maintenir le soutien qu'il apporte aux États francophones dans la mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable ;

INVITE les parlementaires de la Francophonie à s'assurer que leur gouvernement respectif s'engage à poursuivre des objectifs de développement durable en mettant en place un cadre législatif approprié ;

EXPRIME le souhait que l'OIF, l'IFDD et l'APF continuent de mettre en commun leurs forces respectives afin de mettre la Francophonie à l'avant-plan d'un véritable développement durable, par tous et pour tous.

**Déclaration finale de la Conférence parlementaire
francophone sur les changements climatiques**
Brazzaville - 28 mai 2014

Présenté par M. Salibou GARBA
Député (Tchad)

Président de la Commission de la Coopération
et du développement de l'APF

OTTAWA (CANADA) | 7 – 8 JUILLET 2014

COMMISSION
Coopération et développement



La Conférence parlementaire francophone sur les changements climatiques organisée conjointement par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), s'est tenue à Brazzaville le 28 mai 2014. Les travaux ont porté sur deux thèmes, les enjeux de la Conférence de Paris Climat 2015, et l'émergence économique à l'épreuve du changement climatique.

Dix-huit parlements membres de l'APF ont participé à cette Conférence ainsi que les représentants de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), du Comité Directeur du Forum des Parlementaires de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), de l'Union économique monétaire ouest africaine (UEMOA).

1. Les rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) nous rappellent que les dérèglements climatiques sont l'un des plus grands défis de notre temps. Les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter de façon importante et les effets de ces émissions sur le climat affectent des millions de personnes dans le monde, en particulier dans les pays en développement. Les personnes les plus vulnérables et pauvres sont les premières touchées. C'est particulièrement le cas des habitants des petits Etats insulaires et des terres basses des pays côtiers, mais également des pays désertiques et semi-désertiques

2. Cette menace potentiellement irréversible pour l'humanité et la planète appelle d'urgence une réponse globale, collective et concertée. Il s'agit de garantir à long terme le développement durable, la sécurité énergétique, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau potable et la réduction des risques d'inondations, de sécheresse et autres catastrophes. Les dérèglements climatiques ne connaissent pas de frontière et affectent indifféremment toutes les populations, exacerbant les problèmes liés à la justice sociale, à l'équité et aux droits de l'Homme et compromettant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

3. Nous, parlementaires francophones, rappelons combien il est vital d'agir rapidement pour lutter efficacement contre le dérèglement climatique et limiter le réchauffement en dessous de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle. Nous avons exprimé les vives préoccupations que nous inspirent les avancées insuffisantes enregistrées dans les négociations intergouvernementales sur les changements climatiques. Le but de ces négociations reste l'élaboration, lors de la vingt et unième Conférence des parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21) qui se tiendra à Paris en 2015, d'un nouvel accord contraignant applicable à tous, qui devra entrer en vigueur au plus tard en 2020.

4. Nous, parlementaires francophones, rappelons l'urgente nécessité pour toutes les parties de lancer ou d'intensifier leurs préparations internes concernant les contributions qu'elles envisagent de décider au niveau national, pour atteindre l'objectif de la Convention, dans le contexte de l'adoption d'un accord contraignant lors de la COP21 à Paris, et de les communiquer d'ici au premier trimestre 2015.

Nous nous engageons à aider nos gouvernements respectifs à mettre en œuvre les accords existants et futurs sur les changements climatiques et sur la réduction des risques de catastrophe.

5. Aux côtés des gouvernements, des autorités locales, des entreprises et des acteurs de la société civile, les parlements doivent assumer leur part de responsabilité dans la définition et la mise en œuvre d'une réponse commune au défi des changements climatiques, notamment à travers l'appui à la mise en place de mesures institutionnelles, législatives et réglementaires adaptées.

Nous, parlementaires francophones, sommes résolus à assumer pleinement nos responsabilités et à donner l'impulsion requise pour rechercher des réponses durables à long terme aux menaces qui pèsent sur l'environnement. Nous appelons donc les parlements à continuer d'agir pour assurer l'adoption et la mise en œuvre de politiques et de lois sur les changements climatiques.

De plus, nous décidons d'exercer plus étroitement notre droit de regard sur l'action et les engagements des gouvernements sur ces questions.

6. Nous, parlementaires francophones, soulignons la nécessité d'un accord équilibré à Paris sur le climat en 2015, portant aussi bien sur l'atténuation que sur l'adaptation, et prévoyant les moyens de mise en œuvre, en particulier l'intensification des transferts de technologie, des mesures de renforcement des capacités et de transfert de savoir-faire envers les pays les plus vulnérables et la fourniture de ressources financières pour l'Afrique.

7. Nous relevons l'importance du Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général des Nations Unies le 23 septembre 2014 à New York, ayant pour objet de mobiliser l'action et les ambitions dans le domaine du changement climatique et nous engageons à sensibiliser et mobiliser nos chefs d'Etats et de gouvernement afin qu'ils puissent prendre part activement à cet événement et ainsi donner une impulsion politique forte lors du Sommet.

8. Nous, parlementaires francophones, insistons sur l'importance de la promotion d'un programme positif de lutte contre le dérèglement climatique, fondé sur la coopération, afin d'optimiser les opportunités offertes par la lutte contre le changement climatique en matière de diminution de la pauvreté, de développement durable, d'accès à l'énergie, de lutte contre la désertification, de déforestation et de dégradation des sols, de soutien à une agriculture résiliente au changement climatique et au développement d'une économie verte à même de promouvoir la création d'emplois verts notamment pour les jeunes et les femmes. Nous sommes conscients que l'Afrique dispose d'un immense potentiel en matière d'énergies renouvelables et demandons à travailler conjointement pour en réduire drastiquement les coûts, l'objectif étant de les diviser par deux.

Nous affirmons notre soutien à « l'Initiative Energie Durable pour Tous » (« Sustainable Energy for All (SE4All) ») du Secrétaire général des Nations Unies et saluons notamment ses objectifs d'assurer un accès universel aux services énergétiques modernes, de doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique et de doubler la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial.

9. L'Afrique contribue seulement à hauteur de 4 % des rejets de gaz carbonique à effet de serre au niveau mondial. Cependant, ce continent est parmi les espaces de la planète les plus directement affectés par les dérèglements climatiques. Les conséquences humaines, écologiques, sociales et économiques sont sérieuses et deviennent particulièrement préoccupantes.

Le sommet de Durban avait, dans ses conclusions, débouché sur un engagement des pays industrialisés à accompagner sur le plan technique, humain et environnemental la transition des pays les plus pauvres. Force est de constater que ces engagements sont loin d'être tenus.

Le sommet de Copenhague, attendu comme le point de conclusion de la négociation internationale, a débouché sur un document non contraignant, sans engagement précis, à des années-lumière du traité international espéré.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) attend donc beaucoup du sommet sur le climat qui aura lieu à Paris fin 2015.

Nous, parlementaires francophones, insistons pour qu'au delà du constat et des diagnostics partagés, le sommet de Paris soit à la hauteur de nos attentes et que les pays industrialisés accompagnent par des actions concrètes et des engagements financiers, les efforts des pays les plus pauvres et de ceux de l'espace francophone en particulier. L'application du principe du « pollueur-payeur » doit entraîner la mise à disposition des ressources financières adéquates et des transferts de technologie en faveur des pays africains.

10. Nous, parlementaires francophones, soulignons l'importance de mettre en œuvre immédiatement des actions d'adaptation aux effets des changements climatiques sur le long terme, en tenant compte des besoins spécifiques des populations les plus vulnérables, en particulier des petits Etats insulaires en développement et des pays les moins avancés. Afin de protéger les populations et les économies des impacts néfastes des changements climatiques, nous appelons à des politiques et des mesures d'adaptation pour faire en sorte que les infrastructures critiques (hôpitaux, unités de production et transport d'énergie, écoles, routes et réseaux de transport, ponts, infrastructures de protection côtières) deviennent plus résilientes au climat, avec l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris les banques bilatérales et multilatérales de développement et du secteur privé.

11. Nous, parlementaires francophones, rappelons l'importance d'améliorer la comptabilité des financements publics et privés de la lutte contre le changement climatique et soulignons l'urgence de bâtir une architecture financière simple, efficace et ambitieuse reposant sur le principe de son appropriation par les pays, favorisant l'accès direct aux financements en Afrique.

Nous, parlementaires francophones, saluons les résultats du dernier Conseil d'administration du Fonds vert pour le Climat et appelons à une capitalisation ambitieuse et rapide de l'instrument avant la COP 20 en décembre 2014. Ce serait une contribution significative à la mobilisation du soutien en faveur de l'Afrique. Nous demandons aux banques de développement multilatérales, bilatérales et nationales de pleinement intégrer les enjeux climatiques, tant d'atténuation que d'adaptation, et appelons ces acteurs à concourir à une meilleure efficacité des financements climat. Nous reconnaissons que la réorientation des subventions aux énergies fossiles devrait se faire au profit de la lutte contre le changement climatique et du développement d'énergies sobres en carbone, en prenant en compte les enjeux de lutte contre la pauvreté, d'équité sociale et d'accès à l'énergie.

12. Face aux besoins importants de financements additionnels pour la lutte contre le changement climatique, nous rappelons qu'il est essentiel de continuer à identifier des sources de financement diverses, notamment les financements innovants, comme la taxe sur les transactions financières mise en place par la France en 2012, dont une partie est allouée à la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement. L'implication du secteur privé dans la lutte contre les changements climatiques est également cruciale.

13. Nous, parlementaires francophones, accueillons favorablement la proposition de créer un Réseau parlementaire francophone de solidarité pour la lutte contre les dérèglements climatiques.

14. Nous, parlementaires francophones, appelons l'APF à diffuser la présente déclaration et à en faire connaître le contenu auprès des instances multilatérales, des gouvernements, des organisations de la société civile et du secteur privé afin de bien faire comprendre que la collaboration est essentielle pour faire face à ce défi.

15. Nous, parlementaires francophones souhaitons que les parlements intègrent les négociations via leurs délégations nationales afin qu'ils participent pleinement au processus de négociation de la CCNUCC. Cette mesure contribuerait à susciter de nouvelles opportunités. Nous nous engageons à faire campagne pour atteindre cet objectif.

Fait à Brazzaville, le 28 mai 2014.

RESOLUTIONS

Situations politiques dans l'espace francophone

Ottawa (Canada) | 4-8 juillet 2014

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition de la Commission politique, prend position sur les situations politiques qui suscitent des inquiétudes au sein du monde parlementaire francophone.

GUINÉE

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

CONSTATANT	la tenue d'élections législatives le 28 septembre 2013 en Guinée ce qui constitue une avancée notoire dans le parachèvement de la période de transition politique ouverte à la suite de la prise du pouvoir par l'armée en 2008 et du scrutin présidentiel subséquent de 2010 ;
DÉPLORANT	les violences politiques entre militants rivaux qui ont émaillé la préparation de ce scrutin législatif ;
PREOCCUPEE	par les allégations selon lesquelles le scrutin aurait été entaché de problèmes organisationnels et d'irrégularités, notamment le bourrage d'urnes par des sympathisants du parti au pouvoir, des actes d'intimidation des électeurs et des bulletins de vote déposés par des mineurs ;
PRENANT ACTE	de la confirmation par la Cour suprême, après examen des recours et les plaintes déposées tant par la mouvance présidentielle que par l'opposition, des résultats provisoires prononcés par la Commission électorale nationale indépendante le 18 octobre 2013 ;
PRENANT ACTE	de l'annonce, le 13 décembre 2013, par les partis d'opposition, de leur volonté de siéger au sein de la nouvelle Assemblée nationale ;
PRENANT ACTE	de la déclaration de l'Union européenne qui a jugé les élections pacifique et qui a décidé en conséquence de reprendre sa coopération avec la Guinée ;
SE FÉLICITANT	de l'accompagnement de la Francophonie dans la consolidation des institutions électorales guinéennes et dans les efforts de réconciliation des acteurs politiques guinéens qui a grandement contribué à l'organisation effective des élections ;
PRENANT ACTE	des conclusions de la mission d'information et de contacts dépêchée par le Secrétaire général de la Francophonie à l'occasion des élections législatives guinéennes ;
CONSTATANT	les avancées de la justice dans les enquêtes sur les exactions commises par les forces de sécurité au Stade de Conakry en 2009 contre des manifestants non armés et sur les allégations de torture contre des membres de l'opposition politique en 2010 ;

PRENANT ACTE	de la déclaration sur la situation politique en Guinée adoptée par le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie réuni à Rabat les 5 et 6 février et de la déclaration de la 6 ^{ème} Conférence des présidents d'assemblées et de sections de la région Afrique de l'APF réunie les 3 et 4 avril 2014 à Bujumbura (Burundi) ;
FÉLICITE	les autorités et le peuple guinéen pour l'organisation dans le calme des élections législatives du 28 septembre 2013 ;
INVITE	les autorités électorales compétentes, dans la perspective des prochains scrutins, à prendre en compte les recommandations de la mission d'information et de contacts dépêchée en septembre 2013 par le Secrétaire général de la Francophonie ;
FELICITE	l'ensemble des députés élus lors de l'élection législative et le nouveau président de l'Assemblée nationale, M. Claude Kory Koundiano, élu par les députés le 13 janvier 2014 ;
INVITE	les nouveaux parlementaires à travailler en commun en faveur de la paix, de la démocratie, des droits de l'Homme et du développement en Guinée ;
DEMANDE	la poursuite des procédures judiciaires contre les responsables politiques et militaires des violences commises pendant la période de transition et demande l'instauration d'une commission de réconciliation nationale et d'une commission indépendante chargée de la défense des droits de l'Homme ;
DECIDE	la levée de la mesure de suspension imposée en 2009 à la section guinéenne ;
DECIDE	la mise sous observation de la section guinéenne pour une période initiale de deux ans conformément à l'article 5.7 du règlement de l'APF ;
ENGAGE	les autorités guinéennes à donner à l'Assemblée nationale de Guinée les moyens nécessaires à son fonctionnement et souligne sa disponibilité à accompagner le Parlement guinéen dans la reprise de ses activités.

MADAGASCAR

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

PRENANT ACTE	de la tenue du premier tour de l'élection présidentielle le 25 octobre 2013 et de la tenue du second tour de la présidentielle, couplé aux élections législatives, le 20 décembre, ce qui constitue une avancée notoire dans le processus de résolution de la crise politique et constitutionnelle qui affecte Madagascar depuis 2009 ;
PRENANT ACTE	du bilan de la mission d'information et de contacts dépêchée par le Secrétaire général de la Francophonie à l'occasion des deux tours de ces élections qui a qualifié les scrutins de pacifiques et transparents ;
PRENANT ACTE	de la confirmation par la Cour spéciale électorale de la victoire à l'élection présidentielle de M. Hery Rajaonarimampianina annoncée plus tôt par la Commission électorale nationale indépendante pour la Transition ;
PRENANT ACTE	de la confirmation par la Cour électorale spéciale des résultats des législatives le 6 février 2014 ;
SE FÉLICITANT	de l'accompagnement de la Francophonie qui, aux côtés de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), a contribué à la réconciliation des acteurs politiques et à l'organisation des élections présidentielles et législatives ;
SE FÉLICITANT	de la réintégration de Madagascar au sein de l'Union Africaine et au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie ;
PRÉOCCUPÉE	par la dégradation économique de Madagascar, dégradation due en grande partie à la crise politique ;
PRENANT ACTE	de la déclaration sur la situation politique à Madagascar adoptée par le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie réuni à Rabat les 5 et 6 février et de la déclaration de la 6 ^{ème} Conférence des présidents d'Assemblées et de sections de la région Afrique de l'APF l'APF réunie les 3 et 4 avril 2014 à Bujumbura (Burundi), ainsi que de la Résolution sur Madagascar adopté par le Conseil permanent de la Francophonie à l'occasion de sa 91 ^e Session ;
SOUCIEUSE	d'accompagner Madagascar dans la phase délicate que le pays traverse en cette période de sortie de crise ;
ADRESSE	ses plus sincères félicitations aux autorités et au peuple malgache pour l'engagement dont ils ont fait preuve et qui a permis de mener à son terme le processus de transition à travers la tenue des scrutins présidentiels et législatifs ;
FELICITE	le nouveau Président de la République de Madagascar démocratiquement élu, M. Hery Rajaonarimampianina ;
FELICITE	le nouveau premier ministre Kolo Roger, élu le 11 avril 2014 ;
FELICITE	le nouveau président de l'Assemblée nationale, Jean Max Rakotomamonjy, élu le 3 mai 2014 ;

INVITE	les nouvelles autorités politiques à continuer de démontrer le même engagement et le même sens des responsabilités que lors des élections pour consolider les progrès accomplis et faciliter ainsi une sortie de crise durable ;
DEMANDE	à tous les partis de s'abstenir de toute incitation politique qui pourrait saper la paix, créer l'instabilité et ainsi nuire aux gains acquis dans la remise du pays sur la voie vers l'ordre constitutionnel ;
FELICITE	la communauté internationale pour son action à Madagascar qui a permis l'organisation dans le calme d'élections législatives et présidentielle crédibles et l'invite à poursuivre son accompagnement dans les efforts de relance socioéconomique et dans le processus de réconciliation nationale ;
INVITE	les autorités électorales compétentes à prendre en compte les recommandations de la mission d'information et de contacts dépêchée par le Secrétaire général de la Francophonie à l'occasion des élections, notamment en mettant sur pied une Commission électorale nationale permanente s'inspirant de l'expérience acquise par la Commission électorale nationale indépendante pour la Transition ;
APPELLE	les acteurs politiques de Madagascar au respect de l'État de droit, de la constitution de la République, des normes et critères de la démocratie parlementaires de l'APF définis dans la déclaration de Paris de 2009 ;
ENGAGE	les autorités de Madagascar à donner à l'Assemblée nationale les moyens nécessaires à son fonctionnement afin de lui permettre de mener à bien ses missions traditionnelles ;
SOUTIEN	et encourage les bailleurs de fonds dans leurs accompagnements des autorités malgaches pour relancer l'économie du pays ;
DECIDE	la levée de la mesure de suspension imposée en 2009 à la section de Madagascar ;
DECIDE	la mise sous observation de la section de Madagascar pour une période initiale de deux ans conformément à l'article 5.7 du règlement de l'APF ;
ENCOURAGE	la mise en place d'un Programme multilatéral de développement parlementaire francophone à l'endroit de Madagascar afin d'accompagner le Parlement dans la reprise de ses activités.

MALI

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

CONSTATANT	la tenue d'élections législatives libres, fiables et transparentes, les 24 novembre et 15 décembre 2013, marquant, après la tenue de l'élection présidentielle en juillet et août 2013, une nouvelle étape vers le rétablissement de la gouvernance démocratique et le plein retour de l'ordre constitutionnel au Mali ;
SE FÉLICITANT	des appuis apportés par les partenaires nationaux et internationaux du Mali, notamment l'Organisation internationale de la Francophonie, pour l'organisation et la tenue effective de ces élections ;
PRENANT ACTE	des conclusions de la mission d'information et de contacts dépêchée par le Secrétaire général de la Francophonie à l'occasion du premier et du second tour des élections législatives maliennes ;
RÉITÉRANT	sa profonde inquiétude quant aux conséquences de la situation sécuritaire au Nord Mali sur les populations civiles ainsi que sur la stabilité et la sécurité dans la zone Sahélo-Saharienne dont font partie de nombreux pays francophones ;
RAPPELLANT	qu'un règlement durable de la crise malienne ne peut être trouvé que sous la prééminence du Mali et grâce à l'établissement d'un dialogue avec toutes les parties concernées ayant renoncé au terrorisme ;
SALUANT	les efforts déployés par la Belgique, le Burkina Faso, le Canada, la France, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, la Suisse, le Tchad, la CEDEAO, l'Union africaine et l'ONU afin de trouver un règlement durable à la crise au Mali ;
SALUANT	les récentes mesures prises par l'UNESCO en faveur de la réhabilitation du patrimoine culturel du Mali ;
PRENANT ACTE	de la déclaration sur la situation politique au Mali adoptée par le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie réuni à Rabat les 5 et 6 février et de la déclaration de la 6 ^{ème} Conférence des présidents d'assemblées et de sections de la région Afrique de l'APF l'APF réunie les 3 et 4 avril 2014 à Bujumbura (Burundi) et de la résolution adoptée par le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) lors de sa 90 ^e session réunie le 6 novembre 2013 à Paris qui prononce la levée de la mesure de suspension de la participation du Mali aux instances de la Francophonie ;
FÉLICITE	les autorités et le peuple malien pour le déroulement dans la paix d'élections législatives libres, fiables et transparentes les 24 novembre et 15 décembre 2013 ;
ADRESSE	ses félicitations à l'ensemble des députés élus lors de l'élection législative et au nouveau président de l'Assemblée nationale, M. Issaka Sidibé, élu par les députés le 22 janvier 2014 ;

DEMANDE	aux nouvelles autorités d'établir un processus de négociation crédible et ouvert à toutes les communautés du nord du Mali afin de parvenir à un règlement politique durable de la crise et à la réconciliation nationale, conditions permettant d'instaurer la paix et la stabilité à long terme dans l'ensemble du pays, dans le respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'État malien ;
ENCOURAGE	les groupes armés s'étant engagés à dialoguer avec le gouvernement malien pour trouver une solution définitive à la crise à mettre en œuvre cette volonté et à participer activement et de bonne foi aux négociations ;
REAFFIRME	son ferme attachement à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Mali et dénonce toute tentative extérieure visant à déstabiliser le pays ;
RÉITÈRE	son plein soutien à la Mission intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), aux Forces armées françaises et tchadiennes dans leurs efforts de stabilisation du pays, de protection des civils, de promotion et de défense des droits de l'Homme ;
DEMANDE	aux nouvelles autorités de faire la lumière, avec l'appui de la justice internationale, sur les allégations de crimes de guerre et d'abus graves commis dans les trois provinces du Nord Mali par les groupes islamistes armés, les rebelles Touaregs et les Forces armées maliennes, et que leurs présumés auteurs soient traduits devant la justice ;
INVITE	les autorités maliennes compétentes à prendre en compte les recommandations de la mission d'information et de contacts dépêchée par le Secrétaire général de la Francophonie à l'occasion des élections législatives, qui suggèrent notamment d'approfondir la réflexion visant à la rationalisation du cadre légal et institutionnel, de prendre les mesures en vue d'inscrire sur les listes tous les Maliens en âge de voter et de poursuivre le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'administration et la supervision des élections ;
EXHORTE	les pays limitrophes à œuvrer pleinement à la stabilité et à l'intégrité territoriale du Mali sans condition et sans calcul politique ;
DECIDE	la levée de la mesure de suspension imposée en 2012 à la section malienne ;
DECIDE	la mise sous observation de la section du Mali pour une période initiale de deux ans conformément à l'article 5.7 du règlement de l'APF ;
ENGAGE	les autorités maliennes à donner à l'Assemblée nationale les moyens nécessaires à son fonctionnement ;
EXPRIME	sa volonté à s'associer, au niveau parlementaire, à l'accompagnement mené par la Francophonie auprès des nouvelles autorités pour favoriser le retour complet de l'ordre constitutionnel démocratique, le rétablissement de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du territoire, ainsi que la réconciliation et l'unité nationale ;
ENCOURAGE	la mise en place d'un Programme multilatéral de développement parlementaire francophone à l'endroit du Mali afin d'accompagner le Parlement dans la reprise de ses activités.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

ALERTÉE	par la détérioration de la situation sécuritaire en République centrafricaine, qui se caractérise par l'effondrement total de l'ordre public, l'absence de l'état de droit, la recrudescence des tensions interconfessionnelles et intercommunautaires et les nombreuses violations des droits de l'Homme ;
PREOCCUPÉE	par les attaques survenues en République centrafricaine et en particulier celles qui se sont produites à Bangui depuis le 5 décembre 2013, qui ont fait plusieurs centaines de morts, provoqué le déplacement de centaines de milliers de personnes et déclenché des violences à caractère religieux dans l'ensemble du pays ;
PREOCCUPÉE	par la possibilité de fracture religieuse et ethnique et le risque de dégradation des tensions en République centrafricaine, qui menacent l'unité nationale et pourraient entraîner de graves répercussions sur l'ensemble de la région de l'Afrique centrale ;
PRENANT ACTE	de la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 2127 (2013) autorisant le déploiement de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) et des Forces françaises, afin de protéger les civils et de stabiliser la situation sur le plan sécuritaire et du lancement, le 5 décembre 2013, de l'opération Sangaris par les Forces armées de la République française, en appui à la Mission internationale de soutien à la MISCA et du retrait par le Tchad de ses soldats de la MISCA n'entraînant pas le désengagement du processus de paix en Centrafrique ;
PRENANT ACTE	de la mise en œuvre de la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 2134 (2014) autorisant le déploiement d'une opération de l'Union européenne en Centrafrique en soutien à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) et aux forces françaises ;
PRENANT ACTE	de la démission du Chef de l'Etat de transition, M. Michel Djotodia et du premier ministre, M. Nicolas Tiangaye, à l'issue de cette rencontre suite à l'initiative prise par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale de réunir les 9 et 10 janvier 2014, à N'Djamena, responsables gouvernementaux, membres du Conseil national de transition et représentants de la société civile de la République centrafricaine pour tenir des pourparlers sur la transition politique ;
PRENANT ACTE	de l'élection par le Conseil national de transition de Mme Catherine Samba-Panza au poste de Chef de l'État de la transition, de la nomination de M. André Nzapayeke au poste de premier ministre de transition et de la formation d'un gouvernement de transition ;
RAPPELLANT	que la responsabilité de protéger la population civile de la République centrafricaine incombe au premier chef aux autorités de transition ;
RAPPELLANT	son attachement aux principes démocratiques selon lesquels le pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel ;

PRENANT ACTE	de la déclaration sur la situation en Centrafrique adoptée par la 6 ^{ème} Conférence des présidents d'assemblées et de sections de la région Afrique de l'APF réunie les 3 et 4 avril 2014 à Bujumbura (Burundi) ;
SALUE	l'adoption par le Conseil de Sécurité des Nations Unies de la résolution 2149 (2014) autorisant le déploiement d'une Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations unies en Centrafrique dont les priorités seront la protection de la population et des convois humanitaires, le maintien de l'ordre, le soutien à la transition politique, le respect des droits de l'homme et l'arrestation des responsables d'exactions, incluant les crimes de guerre ;
EXPRIME	sa disponibilité à s'associer, au niveau parlementaire, à la poursuite des objectifs de la MINUSCA ;
AFFIRME	son plein soutien au peuple centrafricain au moment où il traverse l'une des crises les plus graves de son histoire ;
CONDAMNE	fermement les exactions commises par toutes les parties en Centrafrique et les violations généralisées des droits de l'Homme, notamment celles perpétrées contre les femmes et les enfants ;
EXIGE	de toutes les parties la fin immédiate du cycle de violence et de représailles avant que la division entre les communautés ne s'enracine profondément et que la violence sectaire ne dégénère en exactions massives ;
EXIGE	que les auteurs de violations des droits de l'Homme, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, de violences sexuelles contre les femmes et d'enrôlement d'enfants soldats soient dénoncés, identifiés, poursuivis et punis conformément au droit national et au droit pénal international ;
EXIGE	que des mesures soient prises rapidement par les autorités de transition, afin de briser le cercle de la haine entre les communautés, de remédier à l'insécurité chronique et de combler le vide institutionnel en favorisant un dialogue inclusif entre toutes les parties ;
DEMANDE	le respect des principes du droit international humanitaire par toutes les parties en cause ainsi que l'accès aux zones où se trouvent les populations dans le besoin pour les organisations humanitaires afin qu'elles puissent accomplir leur travail sans entraves ;
DEMANDE	que des facilités soient accordées aux ressortissants étrangers vivants en Centrafrique désireux de rentrer dans leur pays d'origine avec le concours de l'Organisation internationale des Migrations ;
APPELLE	les Centrafricains et les autorités de transition à tout mettre en œuvre afin que la démocratie soit préservée et l'ordre constitutionnel rétabli, ce qui devrait se traduire notamment par l'organisation d'élections libres, fiables et transparentes d'ici le février 2015 et auxquelles le Chef de l'État, le premier ministre, les membres du gouvernement de transition et les membres du bureau du CNT ne pourront se présenter ;

EXPRIME	sa reconnaissance à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), à l'Union européenne et aux pays qui lui fournissent des contingents et aux forces françaises, qui s'emploient, depuis l'adoption de la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 2127 (2013), à protéger les civils et à stabiliser la situation sur le plan sécuritaire ;
SOUTIENT	la décision du Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine réunis à Malabo (Guinée Équatoriale) du 26 au 30 juin 2014 d'organiser à Brazzaville une conférence des représentants des forces vives centrafricaines sur la situation de crise en République centrafricaine et invite tous les acteurs politiques de ce pays à faire preuve d'un sens élevé de responsabilité, à prendre en charge le destin de leur peuple et à respecter les engagements pris dans le cadre des Sommets des Chefs d'État et de gouvernement de la CEAC tenus à Libreville au Gabon et à N'Djamena au Tchad ;
APPELLE	la communauté internationale à se mobiliser pour résoudre le problème des réfugiés centrafricains en République démocratique du Congo dans le sens non seulement d'une assistance humanitaire, mais aussi d'un rapatriement volontaire conformément à la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et à la Convention de l'Organisation de l'unité africaine de 1967 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique ;
APPELLE	la communauté internationale à se mobiliser et à débloquer effectivement les ressources financières nécessaires afin de permettre aux autorités centrafricaines de transition de faire face aux défis majeurs de restauration de la sécurité et de l'État de droit, d'organisation des élections démocratiques et crédibles et d'amélioration tant soit peu des conditions des populations ;
INSISTE	sur le fait que la transparence et le contrôle démocratique dans le secteur des mines sont plus que jamais cruciaux pour le développement du pays ;
ENCOURAGE	l'Organisation internationale de la Francophonie à poursuivre ses efforts en faveur d'une sortie de crise négociée en Centrafrique ;
CONFIRME	le maintien de la suspension de la section centrafricaine en vertu de l'article 5.6 ;
AUTORISE	toute initiative concourant à une réintégration de la section centrafricaine au sein de l'APF.

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

CONSIDÉRANT	que le conflit en Syrie, qui a débuté en mars 2011 par la répression brutale exercée par le régime syrien à l'encontre de sa population, a évolué en guerre civile caractérisée par des affrontements armés entre l'armée et les forces de sécurité syriennes, d'une part, et divers groupes armés soutenus par des forces et des pays étrangers, d'autre part ;
CONSIDÉRANT	que les affrontements quotidiens s'accompagnent de violations flagrantes du droit humanitaire et qu'ils ont causé, d'après les estimations des Nations unies, plus de 140 000 morts et la fuite de 7 millions de réfugiés et de personnes déplacées ;
CONSIDÉRANT	que les violations systématiques du droit international sont avant tout perpétrées par le régime syrien ;
ALARMÉE	par l'augmentation du nombre d'attentats terroristes qui font de nombreuses victimes et des dégâts considérables sur le territoire syrien ;
ALARMÉE	par l'utilisation d'armes chimiques à l'encontre de la population Syrienne et prenant acte des éléments de preuve recueillis suggérant leur utilisation par les forces gouvernementales ;
ALARMÉE	par la sérieuse et rapide détérioration de la situation humanitaire dans ce pays et notant avec une vive préoccupation que plusieurs millions de Syriens, en particulier des déplacés, dont près de la moitié sont des enfants, ont besoin d'une aide humanitaire immédiate ;
PRENANT ACTE	de la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 2139 (2014) réclamant la levée du siège de plusieurs villes syriennes ;
CONSTERNÉE	par le fait que le gouvernement syrien, en limitant la fourniture d'aide humanitaire aux populations civiles, utilise l'accès à cette dernière comme arme de guerre ;
PRÉOCCUPÉE	par le potentiel de déstabilisation sécuritaire que pourrait avoir la crise syrienne sur les pays de la région, notamment sur le Liban et par l'implication de parties libanaises dans le conflit syrien ;
PRÉOCCUPÉE	par les impacts humanitaires de la crise syrienne dans la région, notamment par le nombre important de réfugiés et de personnes déplacées dans la zone, plus spécifiquement en Jordanie, en Turquie, au Liban et en Irak, par la situation précaire des femmes et des enfants et le manque d'accès à une nourriture suffisante ;
SOUTIENT	les légitimes aspirations démocratiques du peuple syrien ;
CONDAMNE	les violations généralisées des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par les autorités syriennes, ainsi que les atteintes aux droits de l'homme et les violations du droit international humanitaire perpétrées par des groupes terroristes ;

RAPPELLE	l'obligation de faire la distinction entre civils et combattants, l'interdiction de mener des attaques aveugles ou des attaques contre les populations et les installations civiles et l'interdiction de recourir à des armes chimiques et à des armes, projectiles, matières et moyens de guerre qui sont de nature à infliger des blessures superflues ou des souffrances inutiles ;
DEMANDE	aux autorités syriennes d'intensifier ses efforts et de donner suite à ses engagements sans plus tarder dans le cadre de la mission OIAC ONU visant à éliminer le programme d'armes chimiques de la Syrie ;
EXIGE	de toutes les parties, y compris l'opposition, un arrêt immédiat des violences armées de toutes natures et la mise en œuvre d'une solution politique et démocratique de conciliation nationale alternative au pouvoir actuel ;
APPELLE	à la poursuite du processus de médiation entre les représentants du régime et ceux de l'opposition ;
DEMANDE	à toutes les parties intéressées et aux membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, notamment la Chine et la Russie, d'œuvrer en faveur d'une solution consensuelle et pacifique en Syrie ;
DEMANDE	à toutes les parties de respecter les principes directeurs des Nations Unies en matière d'aide humanitaire d'urgence, soulignant qu'il importe que cette aide soit fournie en fonction des besoins, sans préjugés ou motivations politiques ;
DEMANDE	un soutien et une assistance internationale accrus pour les réfugiés, tant pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays que pour celles se rendant dans les pays voisins ;
SALUE	l'évacuation sous l'égide des Nations unies de plus de 1200 civils des quartiers assiégés de la ville de Homs et condamne la prise en cible d'un convoi de l'ONU ;
ENCOURAGE	les États membres de la Francophonie à s'unir aux actions diplomatiques et à prendre des initiatives afin de concourir au règlement de la crise syrienne, entre autres, en mettant en œuvre des sanctions sévères, contre le présent régime ;
REJETTE	les élections présidentielles du 4 juin 2014 et rappelle qu'aucun scrutin digne de ce nom ne peut avoir lieu dans un pays en guerre dont des régions entières échappent aux autorités ;
DÉCIDE	au vu de la persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par la Déclaration de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations graves des droits de l'Homme, de maintenir la suspension de la section syrienne en vertu de l'article 4.1 de son règlement.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

REAFFIRMANT	son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, et soulignant que les principes de non-ingérence, de bon voisinage et de coopération régionale doivent être pleinement respectés ;
PRÉOCCUPÉE	par les violations des droits de l'Homme et du droit humanitaire dans l'Est de la République démocratique du Congo, en particulier le meurtre de civils, le déplacement de populations, le recrutement d'enfants soldats et les violences sexuelles à la suite, notamment, des activités de quelques groupes armés résiduels ;
PRÉOCCUPÉE	par la persistance des atteintes à l'intégrité physique des femmes et l'usage du viol comme arme de guerre ;
PRENANT ACTE	des résolutions 2136 (2014), 2098 (2013), 2053 (2012), 2076 (2012) et 2078 (2012), 2098 (2013) et 2136 (2014) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui exposent la préoccupation de l'ONU envers les soutiens extérieurs dont bénéficient les groupes armés congolais ainsi que de la résolution sur la situation en République démocratique du Congo de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) des 13 et 14 octobre 2012 ;
PRENANT ACTE	du prolongement du mandat de la MONUSCO jusqu'au 31 mars 2015 en vertu de la résolution 2147 (2014) du Conseil de Sécurité des Nations unies ;
RAPPELANT	les engagements pris par les États de la Région des Grands Lacs dans le cadre l'accord-cadre régional pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et les Grands Lacs, signé à Addis-Abeba le 24 février 2013 par les 11 chefs d'État de la région et qui a pour objet de remédier aux causes profondes des violences récurrentes, notamment en interdisant aux pays extérieurs de soutenir les mouvements rebelles et en encourageant une série de réformes en vue de l'instauration d'un État de droit et de la restauration de l'autorité de l'Etat dans l'Est de la RDC ;
SALUANT	les actions visant à rétablir la paix et la sécurité dans l'Est de la République démocratique du Congo par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union africaine (UA) ;
PRENANT ACTE	des progrès réalisés dans le cadre de la restauration de la paix et de la sécurité ainsi que de la consolidation de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire de la République démocratique du Congo ;
PRENANT ACTE	des progrès réalisés notamment dans la mise en œuvre de la loi d'amnistie, de la mise en place de la Cour Constitutionnelle et de la Commission nationale des droits de l'Homme ;
CONSTATANT	que le processus de pacification et de sécurisation à l'Est de la République démocratique du Congo demeure fragile en raison de la persistance de quelques groupes armés résiduels ;

PRENANT ACTE	de la déclaration de la 6e Conférence des Présidents d'Assemblées et de Sections de la Région Afrique de l'APF, tenue à Bujumbura au Burundi du 3 au 5 avril 2014 ;
CONDAMNE	fermement les violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire perpétrés sur le sol congolais contre les populations civiles, les attaques contre les soldats de la paix de la Monusco et le personnel humanitaire ;
DEMANDE	aux groupes armés à mettre immédiatement fin à toutes formes de violence, particulièrement les violences faites aux femmes et aux enfants, et autres activités déstabilisatrices et à renoncer à tout usage des armes, et ce de façon permanente ;
CONDAMNE	tout appui extérieur aux groupes armés notamment la fourniture de renforts de personnels militaires, de conseils tactiques et de matériels ;
ENCOURAGE	la poursuite du processus de démobilisation des rebelles des FDLR ;
APPELLE	au rapatriement volontaire rapide des réfugiés centrafricains en République démocratique du Congo conformément à la Convention de Genève de 1948 sur les réfugiés et à celle de l'Union africaine de sur les aspects particuliers des réfugiés en Afrique ;
APPELLE	toutes les parties signataires et la communauté internationale à se mobiliser et à respecter les engagements pris dans le cadre de l'accord-cadre régional pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et les Grands Lacs, signé à Addis-Abeba le 24 février 2013 ainsi que les différentes résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, afin de consolider le processus de réforme du secteur de sécurité et dans le but d'offrir des garanties de paix, de sécurité et de stabilité au peuple congolais.

VIETNAM

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

PREOCCUPEE	par la vive tension actuelle entre la Chine et le Vietnam due à l'implantation par la Chine de la plateforme de forage Haiyang Shiyou-981, que le Vietnam considère comme étant située dans sa zone économique exclusive et sur son plateau continental ;
PREOCCUPEE	par cette situation de tension qui menace gravement la paix, la stabilité et la sécurité des voies maritimes et aériennes en mer Orientale ;
PRENANT ACTE	de la volonté exprimée par le Vietnam à l'APF de trouver une solution pacifique aux différends par des moyens de dialogue et dans le respect des droits nationaux et international ;
PRENANT ACTE	des demandes de négociations adressées à la Chine, et des appels au calme de la communauté internationale ;
EXHORTE	les parties concernées à ne pas complexifier la situation, à éviter de recourir à la force ou de menacer d'y recourir, à respecter les droits nationaux et international, et plus précisément des conventions auxquelles sont partis la Chine et le Vietnam en mer Orientale ;
APPUIE	les efforts du Vietnam et des autres parties concernées à agir de manière pacifique, et toute initiative francophone visant à rétablir la paix et la stabilité dans la région ;
DEMANDE	à la Chine et aux États de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) de concourir au règlement global du conflit et à mettre en œuvre pleinement et effectivement la Déclaration sur la conduite des parties en mer orientale par la conclusion rapide d'un Code de Conduite ad hoc ;
INVITE	la communauté internationale, et plus particulièrement la Francophonie, à être solidaires afin que le droit international soit respecté et que la paix et la sécurité soient assurées ;
ENCOURAGE	les États membres de la Francophonie à agir de manière concertée et à prendre des initiatives afin de concourir au règlement de la tension en mer Orientale ;
SALUE	la poursuite d'un dialogue entre la Chine et le Vietnam qui permettra de rechercher des solutions pacifiques et coopératives, en conformité avec le droit international, notamment la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 (Montego Bay), et de continuer à assurer la sécurité et la liberté de navigation.

Résolution

pour dénoncer l'enlèvement d'adolescentes commis dans le nord-est du Nigéria par le groupe extrémiste Boko-Haram

Ottawa (Canada) | 4 -8 juillet 2014

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

RAPPELANT les préoccupations énoncées par des membres du Réseau issues d'États francophones limitrophes au Nigéria ;

RAPPELANT que la défense des droits fondamentaux des femmes et des filles constitue un pilier essentiel de la démocratie et rappelant l'impérieuse nécessité de respecter les instruments internationaux de protection des droits de la personne ;

Préoccupé par le danger que constitue l'action de groupes terroristes, particulièrement en ce qui a trait à la sécurité des femmes et des filles;

Le Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

CONDAMNE fermement l'enlèvement d'adolescentes commis par Boko Haram dans le nord-est du Nigéria ;

DÉNONCE le caractère ignoble des actes commis par ce groupe qui a recours à la violence dans le but d'empêcher l'éducation, notamment des jeunes filles ;

SOUHAITE que les autorités compétentes mettent tout en œuvre pour que ces jeunes filles soient retrouvées et que les auteurs de ces actes odieux soient arrêtés et traduits en justice dans les plus brefs délais ;

SOUHAITE que les autorités compétentes interviennent pour mettent fin aux actions de Boko Haram dans le but de protéger les populations et d'assurer le respect des droits des femmes et des filles.

Résolution sur la participation des femmes parlementaires de l'APF aux évaluations du Comité CEDEF

Ottawa (Canada) | 4 - 8 juillet 2014

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

RAPPELANT que les engagements pris au niveau international par les États n'ont que peu de valeur si, au niveau national, ils ne sont pas pleinement mis en œuvre par la législation, assortis d'un budget et soumis au contrôle parlementaire ;

RAPPELANT que les États parties à la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) doivent faire rapport de sa mise en œuvre de manière périodique et doivent être auditionnés par le Comité de la CEDEF ;

ENTENDU que les parlements disposent de multiples moyens pour veiller à ce que les lois, politiques, réglementations, programmes et budgets des nationaux tiennent compte des principes et obligations énoncés dans l'ensemble des accords internationaux ;

ENTENDU également que les femmes parlementaires peuvent influencer la législation dans leur État afin d'appliquer les recommandations émises par le Comité de la CEDEF lors des examens périodiques ;

CONSTATANT que les femmes parlementaires sont souvent absentes des délégations nationales qui se présentent devant le Comité ;

CONSIDÉRANT que le Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie fait depuis sa création en 2002, le suivi de la CEDEF ;

RECOMMANDONS, à ce titre, que les États francophones incluent plus de parlementaires en général et plus de femmes parlementaires en particulier dans les délégations qui sont auditionnées par le Comité de la CEDEF.

Résolution

sur Les Femmes et le mouvement coopératif dans la Francophonie

Ottawa (Canada) | 4 - 8 juillet 2014

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

Se **RÉFÉRANT** au rapport sur les « Femmes et le mouvement coopératif dans la Francophonie » présenté par madame Anne-Marie Day, députée et rapporteure de la Section canadienne auprès du Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie;

RAPPELANT l'Année internationale des coopératives en 2012, événement important qui offrait l'occasion de sensibiliser les populations au mouvement coopératif, de favoriser la croissance des coopératives et d'encourager les gouvernements à contribuer au développement des coopératives;

SACHANT que les coopératives financières permettent aux habitants les plus pauvres, souvent les femmes, des régions rurales mal desservies par les banques et autres institutions financières traditionnelles, d'avoir accès à l'épargne et au crédit;

RECONNAISSANT que les coopératives financières sont les principaux fournisseurs de microfinancement, que ce microcrédit réduit la pauvreté et contribue à l'autonomisation des femmes ;

TENANT compte du fait que les coopératives dans le secteur agricole permettent aux agricultrices éloignées des centres urbains d'accéder à des marchés (notamment à l'international) auxquels elles n'auraient pas accès individuellement, d'intégrer leurs produits dans les chaînes d'approvisionnement à valeur élevée, d'améliorer leur productivité, d'avoir accès à des réseaux de support mutuel et d'utiliser un pouvoir de négociation de groupe permettant un meilleur accès aux ressources et services;

SOULIGNANT que les coopératives fournissent des emplois et du travail indépendant contribuant à l'autonomisation des populations défavorisées, dont les femmes;

AFFIRMANT que les coopératives ont le potentiel de réduire les inégalités sociales et d'encourager l'inclusion sociale des populations défavorisées, comme les femmes, ainsi que les personnes vivant dans la pauvreté qui sont pour la plupart les femmes;

RAPPELANT qu'il subsiste encore une faible représentation de femmes au sein des coopératives, et que les femmes y sont beaucoup moins représentées dans les instances décisionnelles et les postes de gestion;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie sur proposition de la Section canadienne, à l'attention du Réseau des femmes parlementaires,

CONCLUT que le mouvement coopératif offre une excellente opportunité d'améliorer la vie des femmes dans les États membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie;

RECOMMANDE aux États membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie de développer des lois cohérentes sur les coopératives afin d'améliorer la confiance de la population envers cette forme d'organisation et de faciliter la création et la gestion d'entreprises coopératives;

PROPOSE aux États membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie de concentrer leurs efforts sur deux aspects de la législation des coopératives : l'identification et l'élimination des lois qui restreignent la capacité des femmes à joindre les coopératives et l'amélioration des lois et politiques nationales encourageant l'offre de microcrédit par les coopératives;

INVITE les États membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à favoriser la collaboration et le soutien mutuel entre les coopératives et les parlementaires en créant une entité parlementaire, comme un caucus multipartite, axée sur le rôle des coopératives dans l'économie du pays;

INCITE les femmes parlementaires des États membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à participer au deuxième Sommet international des coopératives à Québec du 6 au 9 octobre 2014;

S'ENGAGE par l'intermédiaire du Réseau des femmes parlementaires, à assurer un suivi aux deux ans, à partir de juillet 2016, des législations relatives aux coopératives ainsi que des progrès accomplis dans l'espace francophone concernant la participation effective des femmes à ces dernières.

Résolution concernant le 20ème anniversaire de la déclaration et du programme d'action de Pékin

Ottawa (Canada) | 4 - 8 juillet 2014

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

RECONNAISSANT l'importance historique de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, adoptés par 189 États, en septembre 1995, à l'occasion de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ;

CONSIDÉRANT que, lors de l'examen mené dans le cadre de la 55^e session de la Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations Unies tenue en 2010, les États ont reconnu que la mise en œuvre complète et effective du Programme d'action est essentielle à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement ;

REGRETTANT que l'organisation d'une 5^e Conférence mondiale des femmes relative à Beijing +20 ne soit pas à l'ordre du jour en raison notamment d'obstacles politiques liés au recul des droits des femmes dans un certain nombre de pays ;

PRÉOCCUPÉES par les nombreux reculs et l'absence de respect des droits et des libertés des femmes dans certains États, et ce, malgré l'adhésion de ces derniers aux instruments internationaux fondamentaux de protection des droits de la personne ;

SALUANT néanmoins les progrès ponctuels recensés lors des examens quinquennaux menés par la Commission ;

SALUANT également la création, en juillet 2010, de ONU Femmes ;

RAPPELANT les 12 domaines stratégiques du Programme d'action de Beijing étudiés lors du Séminaire en fonction de 3 thématiques transversales que sont la lutte contre la violence à l'égard des femmes, leur autonomisation économique et leur accès aux processus décisionnels politiques et économiques ;

SALUANT la volonté de la Commission d'entreprendre, lors de sa 59^e session prévue en mars 2015, un examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action et de contribuer à l'intégration d'une perspective de genre dans le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, de manière à ce que le nouveau cadre analyse les causes structurelles des inégalités entre les hommes et les femmes et intègre l'égalité des sexes en tant qu'objectif en soi ainsi que de manière transversale ;

AFFIRMANT l'importance des réseaux des femmes parlementaires en tant que véhicule de mobilisation et de concertation en vue de la 59^e session de la Commission ;

SALUANT à cet égard l'adoption, le 22 janvier 2014, à Québec, de la déclaration sur le 20^{ème} anniversaire de la déclaration et du programme d'action de Pékin, à l'issue d'un séminaire interparlementaire réunissant, sur l'invitation du président de l'Assemblée nationale de Québec, M. Jacques Chagnon et sous la présidence de la première vice-présidente de l'Assemblée nationale, M^{me} Carole Poirier, les réseaux des femmes parlementaires de la Francophonie, du Commonwealth et des Amériques ou membres de la *National Conference of State Legislatures*;

Nous, membres de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, réunis à Ottawa à l'occasion de la 40^{ème} Session de l'APF du 5 au 8 juillet 2014 ;

Sur le thème de la violence à l'égard des femmes :

DÉNONÇONS qu'en moyenne, 40 % des femmes sont toujours confrontées à la violence physique ou sexuelle au moins une fois dans leur vie et que dans certaines régions du monde, cette moyenne peut atteindre 70 % ;

CONDAMNONS les violences faites aux femmes, telles que définies dans le Programme d'action comme « tous actes de violence dirigés contre les femmes en tant que telles et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la sphère privée » ;

CONDAMNONS fortement la pratique du viol et d'autres formes de traitement inhumain et dégradant envers les femmes comme arme et tactique de guerre ;

INSISTONS pour favoriser la santé reproductive des femmes sans discrimination, contrainte ou violence ;

EXHORTONS les parlements et les gouvernements du monde à :

- lutter contre la violence sexuelle et la violence de genre lors des conflits et des désastres ;
- lutter contre la violence à l'égard des femmes résultant de pratiques coutumières ou traditionnelles nocives ;
- adopter des lois contre la traite des femmes et les violences faites aux femmes ;
- prendre des mesures d'urgence pour améliorer la prévention, la protection et la réponse face aux violences faites aux femmes ;
- mettre fin à l'impunité pour les auteurs ;
- assurer l'accès à la justice pour les victimes ;
- sensibiliser leur population sur le sujet.

Sur le thème de l'autonomisation économique des femmes :

RAPPELONS que l'autonomisation économique des femmes repose sur trois piliers, soit l'accès aux postes de décision économique, l'amélioration des opportunités économiques et la reconnaissance d'un statut égalitaire au sein des sociétés ;

SOULIGNONS que l'autonomisation économique des femmes contribue à leur développement social ;

CONSTATONS qu'il existe toujours des mesures discriminatoires entravant l'indépendance économique et financière des femmes, ce qui perpétue la pauvreté et nuit à la croissance économique des États ;

DÉPLORONS que, dans toutes les régions du monde, le salaire moyen des femmes se situe toujours en deçà du salaire moyen des hommes et que les emplois précaires, trop souvent hors du champ de protection des législations sur le travail, sont la plupart du temps occupés par des femmes ;

EXHORTONS les parlements du monde à voter des législations favorisant l'égalité d'accès à l'éducation, à la formation et au travail décent, de même que l'équité salariale, l'accès et le contrôle égaux des ressources et des actifs, ainsi que l'accès à la sécurité sociale et la distribution égale des tâches domestiques ;

DEMANDONS à nos gouvernements de tenir compte des disparités femmes-hommes dans toutes les politiques de développement et de réformes économiques et de concevoir des programmes visant à éliminer l'écart économique entre les femmes et les hommes ;

DEMANDONS aux gouvernements de favoriser l'accès des femmes au système judiciaire et à veiller à l'exécution des décisions de justice ;

EXHORTONS tous les intervenants publics et privés à intégrer une perspective de genre dans l'élaboration de leurs politiques, de leurs pratiques administratives et de leur budget ;

INVITONS tous les acteurs de la société à favoriser l'accès des femmes au crédit et microcrédit, à la propriété privée et à la succession.

Sur le thème de l'accès des femmes aux processus décisionnels politiques et économiques :

CONSIDÉRONS que la participation des femmes aux processus décisionnels politiques et économiques favorise la promotion de leurs intérêts, valeurs et expériences lors de l'élaboration des programmes politiques et économiques ;

CONSIDÉRONS que la participation des femmes dans les processus politiques de prévention et de résolution des conflits, ainsi qu'aux processus de paix, est essentielle à la prise en compte de leurs intérêts ;

CONSTATONS que les femmes sont sous-représentées aussi bien dans les fonctions dirigeantes et les postes de direction des entreprises publiques et privées, que dans les assemblées élues, les partis politiques, les syndicats, et l'administration publique ;

DÉPLORONS qu'à l'échelle mondiale, au 1^{er} juillet 2013, seulement 20,9 % des parlementaires nationaux étaient des femmes et qu'à la même époque, la communauté mondiale ne comptait que 8 chefs d'État et 13 chefs de gouvernement de sexe féminin ;

DÉPLORONS que seulement 18,3 % des entreprises privées du monde sont dirigées par des femmes ;

DEMANDONS aux gouvernements de mettre en œuvre des mécanismes encourageant la présence des femmes au sein des diverses instances décisionnelles politiques et économiques afin d'arriver, à court terme, à une parité ;

ENCOURAGEONS l'étude des systèmes électoraux, ainsi que des structures des partis politiques et des organes législatifs et gouvernementaux, afin d'apporter les corrections nécessaires pour renforcer la présence des femmes en politique, et ce, à tous les niveaux ;

À ces égards,

Nous nous **ENGAGEONS** à poursuivre le travail, au sein de nos parlements respectifs, en faveur de la mise en œuvre accélérée, complète et effective du Programme d'action de Beijing et des résultats de la 23^e session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée : « Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes, développement et paix pour le 21^e siècle » ;

INVITONS les réseaux de femmes parlementaires de la Francophonie à mobiliser leurs membres afin qu'elles participent activement au processus d'examen des progrès réalisés dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action qui se conclura, en mars 2015, lors de la 59^e Session de la Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations Unies ;

INVITONS les gouvernements francophones à veiller à ce que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies renforce les mesures visant l'équité entre les sexes et l'émancipation des femmes dans le Programme de développement pour l'après-2015 en réunissant l'égalité entre les sexes, les droits des femmes et l'autonomisation des femmes dans un objectif en soi et en y intégrant une perspective de genre de manière transversale ;

INCITONS les gouvernements à promouvoir la culture de l'égalité et à combattre les stéréotypes et les idéologies opposées à la pleine égalité des sexes en partenariat avec les médias et les organisations de la société civile.